

LES DONNS A LA FONDATION

Paul Harris Fellow (PHF) :

Tout individu versant ou au nom duquel sont versés au moins mille dollars au Fonds annuel ou à un autre programme homologué.

Paul Harris Fellow Multiple :

Tout individu ayant reçu un PHF reçoit un nouvel insigne correspondant à chaque tranche de mille dollars supplémentaire.

Club 100 % PHF :

Un club dont chaque membre a reçu un PHF. Ce témoignage de reconnaissance ne peut être remis qu'à une seule reprise.

Pour l'obtenir, un représentant du club doit contacter le gouverneur.

Ce dernier en informe la Fondation après avoir vérifié que les membres du club sont en règle et ont bien reçu un PHF.

Les Bienfaiteurs :

Tout individu informant la Fondation qu'il a pris des dispositions testamentaires pour inscrire le Fonds de dotation (anciennement connu sous le nom de Fonds permanent) parmi ses légataires ; ou tout individu faisant un don immédiat d'au moins mille dollars au Fonds de dotation.

Société des testateurs :

Les membres de la Société des testateurs sont des individus qui versent au moins 10000 USD dans leur testament au Fonds de dotation de la Fondation Rotary. Les legs sont souvent combinés avec ceux des conjoints, à leur demande.

Dans le présent rapport, les donateurs qui font une contribution conjointe sont comptés comme un seul membre. Les membres de la Société des testateurs sont des individus qui versent au moins 10 000 USD dans leur testament au Fonds de dotation de la Fondation Rotary. Les legs sont souvent combinés avec ceux des conjoints, à leur demande.

Dans le présent rapport, les donateurs qui font une contribution conjointe sont comptés comme un seul membre de la Société des testateurs. Si les époux sont membres de deux clubs différents, alors leurs contributions respectives seront comptabilisées dans le rapport de leur club respectif.

Les donateurs majeurs/Cercle Arch Kumph :

Les donateurs majeurs sont des Rotariens ou non-Rotariens affiliés à des fondations et à des entreprises dont les contributions personnelles cumulées atteignent au moins 10 000 USD. Les legs sont souvent combinés avec ceux des conjoints, à leur demande.

Les donateurs dont les contributions atteignent au moins 250 000 USD deviennent membres du Cercle Arch Klumph. Dans le présent rapport, les donateurs qui font une contribution conjointe sont comptés comme un seul Donateur majeur / membre du Cercle. Si les époux sont membres de deux clubs différents, alors leurs contributions respectives seront comptabilisées dans le rapport de leur club respectif.

Le rapport sur les Donateurs majeurs, les membres du Cercle Arch Klumph et les membres de la Société des testateurs contient une liste des donateurs qui ont effectué des contributions élevées. Elle est disponible pour les présidents de clubs, les secrétaires et les responsables Fondation dans Mon Rotary sur www.rotary.org/fr/myrotary ou sur Rotary Club Central.

